



Refus de signer cdi qui ne me convient pas

Par **zaza34370**, le **03/09/2011 à 10:39**

Bonjour,

aide soigante depuis 18 ans je suis actuellement en poste en clinique.j'y travaille depuis 2 ans et au bout de 31 cdd le cdi arrive.....mais il est antidaté, il n'est pas stipulé que j'y travaille de nuit, bien au contraire un contrat a 1607h / an alors que j'en fait 1540 (de nuit) et la cerise c que l'échelon est faux noté a 6 au lieu de 7.

j'ai donc refusé de le signer; et donc depuis le mois de mars j'attends, je telephonne et j'ai des entrevues avec la secretaire du drh ,le cadre et le directeur de soins qui se renvoient la balle.

que dois je faire une lettre LRAR ,? faire remonter au DP ? merci por vos reponse isabelle